



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2000/L.2
3 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-deuxième session
Point 6 de l'ordre du jour

FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE

Mme Warzazi : projet de résolution

2000/... Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 46/122 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1991, portant établissement du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage en vue d'aider les représentants d'organisations non gouvernementales à participer aux délibérations du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage en leur fournissant une assistance financière et d'apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage,

Rappelant également l'étroite relation qui existe entre le mandat et les activités du Groupe de travail et ceux du Conseil d'administration du Fonds et la nécessaire coopération entre eux,

Préoccupée par l'insuffisance des contributions au Fonds,

1. Prend note avec satisfaction de la participation d'un nombre croissant de représentants d'organisations non gouvernementales financées par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et de leur concours appréciable aux travaux du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage à sa vingt-cinquième session;
2. Remercie les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les particuliers qui ont contribué au Fonds, y compris les nouveaux donateurs;
3. Encourage les activités des organisations non gouvernementales financées par le Fonds;
4. Exprime son appui aux activités des membres du Conseil d'administration, concernant en particulier celles qui ont trait aux appels de fonds;
5. Engage tous les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les autres entités privées et publiques et les particuliers à verser chaque année des contributions au Fonds pour lui permettre de s'acquitter dûment de son mandat;
6. Encourage tous les donateurs qui ont annoncé une contribution au Fonds à la verser dans les meilleurs délais;
7. Souligne la nécessité de verser des contributions au Fonds de manière régulière et, si possible, avant la fin de l'année en cours, pour permettre au Conseil d'administration de recommander des dons, de façon à aider les représentants d'organisations à participer aux travaux du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage à sa vingt-sixième session et à financer les projets d'assistance humanitaire des organisations non gouvernementales dans ce domaine;
8. Encourage le Conseil d'administration à financer des organisations non gouvernementales appartenant à toutes les régions géographiques afin d'obtenir un panorama aussi large que possible des formes contemporaines d'esclavage dans le monde;

9. Invite les membres du Conseil d'administration du Fonds en mesure de le faire à participer à la vingt-sixième session du Groupe de travail;

10. Décide de poursuivre l'examen de la situation et des activités du Fonds à sa cinquante-troisième session.
